

## 6.2 QUALIFICATION REGIONALE U12 ET BENJAMINS

14 et 15 juin 2025 à Marcilly

### RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales et le règlement spécifique des épreuves fédérales en simple et en double.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

### Épreuve qualificative pour le championnat de France

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les qualifications sont ouvertes aux joueurs et joueuses de nationalité française, né(e)s en 2010 et après, licencié(e)s dans la Ligue du Centre-Val de Loire et respectant les restrictions suivantes :

- Avoir réalisé 8 tours stroke-play ou score maximum sur 18 trous depuis le 01/09/2024 ;
- S'être acquitté du droit de jeu fédéral ;
- Avoir un index répondant aux critères suivants :

		Distance max	Garçons	Filles
U12	né(e)s en 2013 et après	4 275 m / 4 910 m	Index ≤ 35	Index ≤ 40
Benjamins	né(e)s en 2011 et 2012	4 660 m / 5 540 m	Index ≤ 24	Index ≤ 28

A titre exceptionnel, des wild cards pourront être accordées sur demande du pro du club et après étude par l'ETR.

#### FORME DE JEU

**36 trous / score maximum / 18 trous par jour**

#### ENGAGEMENT

Clôture des engagements individuels : **10 jours avant la compétition**. Les inscriptions devront être envoyées par le Club à [competition@golf-centre.fr](mailto:competition@golf-centre.fr).

Un joueur sans certificat médical ou questionnaire de santé enregistré, **5 jours francs** avant la compétition, sera rayé de la liste des engagés et ne pourra pas participer à la compétition.

#### COMITÉ DE L'ÉPREUVE

1 représentant du Club effectivement présent, l'Arbitre et l'OBEC.

#### APPLICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Épreuve non-fumeur.

Aucun cadet n'est autorisé.

Chariots électriques et dispositifs électroniques de mesure de distance interdits.

Voiturettes et autres moyens de transport interdits dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs.

#### QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Cette épreuve est prise en compte pour la qualification au championnat de France U12 et Benjamins en appliquant le barème, situé en bas de ce règlement, sur différentes épreuves et ranking comme décrit ci-dessous :

- Pour les benjamins : 50% des points seront attribués en fonction du ranking national jeunes publié le 5 juin 2025 et 50% des points en fonction du classement de la qualification régionale des 14 et 15 juin 2025
- Pour les U12 : 25% des points seront attribués en fonction du classement du championnat régional (1<sup>er</sup> et 2 mars), 25% en fonction du classement du Grand Prix Jeunes de Cheverny (26-27 avril) et 50% en fonction du classement de la qualification régionale (14-15 juin).

Le classement pour chaque épreuve sera fait sans départager les joueurs à égalité. Si des joueurs sont à égalité, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Exemple : 3 joueurs sont 3<sup>ème</sup> ex-æquo : 3<sup>ème</sup> 81 points ; 4<sup>ème</sup> 68 points ; 5<sup>ème</sup> 57 points ;  $(81+68+57)/3 = 68,66$  points. Les joueurs à égalité auront donc chacun 68,66 points.

Un joueur ne participant qu'à une seule épreuve sera classé avec les points de sa seule épreuve. Les joueurs qui seraient éventuellement qualifiés en direct au championnat de France, via le mérite national, seront tout de même comptabilisés dans le classement. Leur place sera libérée pour le joueur suivant à l'officialisation de leur qualification.

En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, les joueurs seront départagés par play off.

Les meilleurs joueurs dans chaque catégorie seront qualifiés pour le championnat de France à condition qu'il y ait un quota dans la catégorie concernée. Les quotas seront publiés après la publication du mérite jeunes de juin.

CAT.	U12 FILLES	U12 GARCONS	BENJAMINES	BENJAMINS
Nb de places				

## MARQUEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Pendant tout le déroulement des épreuves, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, dirigeants de Club, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Il leur est **interdit de fumer et vapoter sur le parcours** et ils doivent se déplacer à pied.

Les enseignants professionnels des Clubs participants pourront intervenir sans nuire à la bonne tenue du temps de jeu.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné et l'exclusion du contrevenant du parcours.

Un marqueur devra accompagner chaque équipe de U12.

Aucun lien de parenté ne doit exister entre le marqueur et les joueurs du groupe encadré.

Seuls les marqueurs adultes, pourront se tenir non loin des joueurs sans toutefois les gêner dans leur jeu. Ce ne sont pas des arbitres. Si le marqueur estime que le joueur a oublié une pénalité, il peut en discuter avec le joueur sans le perturber et devra impérativement en référer au Comité de l'épreuve au moment du recording qui tranchera le litige.

### Points attribués par épreuve

Place	Garçons	Filles
	Points	Points
1 <sup>er</sup>	135	135
2 <sup>ème</sup>	101	101
3 <sup>ème</sup>	81	81
4 <sup>ème</sup>	68	68
5 <sup>ème</sup>	57	57
6 <sup>ème</sup>	47	47
7 <sup>ème</sup>	41	41
8 <sup>ème</sup>	34	34
9 <sup>ème</sup>	27	27
10 <sup>ème</sup>	24	24
11 <sup>ème</sup>	20	20
12 <sup>ème</sup>	19	19
13 <sup>ème</sup>	18	18
14 <sup>ème</sup>	17	17
15 <sup>ème</sup>	16	16
16 <sup>ème</sup>	15	
17 <sup>ème</sup>	14	
18 <sup>ème</sup>	13	
19 <sup>ème</sup>	12	
20 <sup>ème</sup>	10	
21 <sup>ème</sup>	9	
22 <sup>ème</sup>	8	
23 <sup>ème</sup>	7	
24 <sup>ème</sup>	6	
25 <sup>ème</sup>	5	